



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : URB/874.1-24.049

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, Avenue des Combattants 56/0004 et cadastré division 3, section E n°253K.

Le projet consiste en **la création d'une terrasse au 1er étage d'un immeuble** et présente les caractéristiques suivantes : création d'une terrasse à usage d'un appartement situé au premier étage ; sur colonnes métalliques ; plancher en fibro-ciment ; hauteur : 3m.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article D. VIII.13 du CoDT : annonce de projet de principe. Motif : projet situé le long de la limite mitoyenne.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
13 mai 2024 au 29 mai 2024

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 7 mai 2024 jusqu'au 29 mai 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 6 mai 2024

La Directrice Générale,
(sés) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sés) G. COURONNE